Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Documents officiels

17e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 5 juin 1978, à 16 h 5

NEW YORK

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (fin*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Vous vous rappelez que, à la première séance plénière, le 23 mai 1978, j'avais appelé l'attention des membres de l'Assemblée sur l'information fournie par le Secrétaire général à propos des Etats en retard dans le paiement de leur contribution aux Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte. Le Secrétaire général m'a fait savoir qu'un autre membre a effectué le versement nécessaire. La lettre du Secrétaire général fait l'objet du document A/S-10/16/Add.1.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Président de la République du Sénégal.

[*L'orateur poursuit en français*]

3. J'ai le grand plaisir et le privilège de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Léopold Sédar Senghor et je l'invite à prononcer son allocution.

4. M. SENGHOR : En décidant de convoquer cette session extraordinaire, consacrée à l'angoissant problème du désarmement, l'Organisation des Nations Unies confirme, avec éloquence, sa vocation d'être un instrument privilégié de combat pour le rétablissement et le maintien de la paix dans le monde.

5. Bien sûr, depuis la Société des Nations, l'humanité qui a vécu dans la terreur les deux plus grandes catastrophes que le monde ait jamais connues — la première et la deuxième guerres mondiales — s'interroge sur l'avenir de la civilisation humaine, tant sont, paradoxalement, redoutables les réalisations de l'esprit et, pour tout dire, de l'homme lui-même. Ce n'est pas un hasard si les pays du tiers monde ont demandé, depuis plus de 10 ans, qu'on discutât ici du problème.

6. Malgré le retard apporté à la convocation de cette session, celle-ci constitue, pour les quelque quatre milliards d'hommes et de femmes du globe que nous sommes, une espérance pour l'avenir, qui ne peut être vivable que dans la paix et l'amitié entre les peuples. Ce qui suppose l'aide réciproque et solidaire de tous les pays, telle qu'elle découle de l'interdépendance des nations.

7. Monsieur le Président, le fait que votre pays assure la présidence de la présente session n'est pas un hasard. En effet, la Yougoslavie, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, offre au monde l'image d'un peuple pacifique attaché à la liberté, militant de la paix et de la justice universelles. Cette action de la Yougoslavie est illustrée par son appartenance dynamique au mouvement des non alignés, qui, depuis sa création, lutte pour la paix et l'indépendance des peuples.

8. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à votre pays et au maréchal Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer pour faire triompher les idéaux de paix, d'amitié et de coopération internationales.

9. Je voudrais également saluer M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU. Ouvert aux problèmes du tiers monde, il joint le sens de l'humain à la lucidité, d'où son efficacité.

10. Cette session extraordinaire devrait être l'occasion, pour l'Organisation des Nations Unies, d'examiner les voies et moyens qui permettraient de définir une politique active de désarmement, de paix et de coopération entre les nations.

11. C'est, en tout cas, le souhait de mon pays, le Sénégal, qui, depuis son accession à la souveraineté internationale, a mis en œuvre une politique de relations internationales fondée sur la coopération avec tous les peuples qui, quelle que soit leur idéologie, luttent pour la paix entre les nations.

12. Notre politique extérieure n'est, en définitive, que le reflet de notre politique intérieure, axée, celle-ci, sur la démocratie et le socialisme, c'est-à-dire soucieuse d'instaurer, à l'intérieur de la nation sénégalaise, un régime de liberté et de justice sociale. Mon pays, malgré ses faibles moyens, qui sont ceux d'un pays en développement, joint donc ses efforts à ceux de la communauté internationale pour le règlement des conflits armés. C'est qu'il considère la paix comme la condition *sine qua non* du développement.

13. C'est pourquoi je voudrais, aujourd'hui, attirer l'attention de cette haute assemblée sur les dangers que représente, pour la civilisation humaine, la course aux armements, pendant que se détériorent, année après année, les efforts, très insuffisants, des pays développés pour soutenir l'action des peuples prolétaires en vue de leur développement économique et social.

*Reprise des débats de la 1re séance.

14. La comparaison que je vais faire des dépenses militaires avec l'aide au développement permettra d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les dangers de la concurrence à laquelle se livrent les nations développées pour l'acquisition et la vente des armes les plus sophistiquées et les plus meurtrières. je me référerai aux chiffres fournis par les institutions spécialisées de l'ONU, notamment de la Banque mondiale, qui ont consacré des études pertinentes à la question.

15. Le tiers monde, qui constitue, actuellement, le champ clos où se déroulent les conflits qui opposent, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les pays surindustriels, mesure à sa juste valeur le péril que constitue le gonflement continu des budgets militaires des pays développés, en opposition avec la diminution, également continue, des ressources consacrées par ceux-ci à l'aide au développement du tiers monde.

16. Cette menace, mon pays l'a comprise au lendemain même de son indépendance. C'est la raison pour laquelle les crédits militaires atteignent à peine 15 p. 100 des dépenses de notre budget, alors que nous consacrons 30 p. 100 à l'enseignement, à l'éducation et à la culture, c'est-à-dire à la formation des hommes capables de prendre en charge le développement de notre peuple — ce qui ne nous empêche pas d'avoir une bonne armée, comme en témoignent les demandes de soldats sénégalais que nous a adressées, par trois fois, le Secrétaire général pour des missions de paix.

17. Si nous prenons 1976 comme année de référence, les pays industriels ont consacré à l'aide aux pays en développement 13 milliards 700 millions de dollars, et 249 milliards 105 millions à l'éducation, quand, dans la même période, les sept plus grandes puissances du monde consacraient à leurs forces armées 272 milliards de dollars. Ces chiffres sont éloquents.

18. C'est là, malgré les discussions sur le désarmement, une préparation méthodique et persévérante à la troisième guerre mondiale, qui réalisera, celle-là, l'anéantissement de la civilisation humaine par les hécatombes qu'elle aura provoquées. *L'homo sapiens* apparaît, dans cette situation, comme son propre ennemi et l'agent efficace de son autodestruction.

19. On le sait, l'Organisation des Nations Unies, au sens général du mot, avait, il y a plusieurs années, demandé aux pays développés de consacrer 1 p. 100 de leur produit national brut au développement du tiers monde. Devant la mauvaise volonté de ceux-ci, ce pourcentage a été abaissé à 0,70 p. 100. Les instances internationales spécialisées, comme la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que la conférence du dialogue Nord-Sud, ont fait le constat que cet objectif de 0,70 p. 100 était loin d'être atteint.

20. Elles ont constaté, et avec elles tous les pays en développement, que cette aide avait plutôt tendance à baisser. Elle est passée, en effet, de 0,36 p. 100 du produit national brut à 0,33 p. 100 entre 1975 et 1976, alors que le produit national brut des pays membres du Comité d'aide au développement s'était accru, dans la même période, de 9 p. 100 environ. Pendant ce temps, les supergrands — les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS — dont les dépenses militaires représentent 85 p. 100 du pourcentage mondial, consacrent à l'aide au développement respectivement 0,25 p. 100 et 0,04 p. 100 de leur produit national brut.

21. Il se confirme donc de ce qui précède que les dépenses d'armement augmentent d'une manière continue, tandis que l'aide au développement baisse, elle aussi, continuellement. En définitive, les dépenses militaires dans le monde représentent aujourd'hui près de 400 milliards de dollars chaque année, alors que l'aide au développement est de moins de 14 milliards. Les sommes consacrées à l'armement sont deux fois supérieures à celles affectées à l'éducation ou à la santé.

22. A côté des énormes responsabilités des pays industriels, le paradoxe est que les pays du tiers monde eux-mêmes favorisent et entretiennent la course aux armements, au lieu de répondre aux exigences de leurs peuples en consacrant leurs faibles ressources au développement. Dans la sous-région ouest-africaine, à laquelle appartient mon pays, les Etats, à quelques exceptions près, dont le Sénégal, consacrent de 20 à 33 p. 100 de leur budget à la préparation de la guerre.

23. Ainsi est-il fréquent de voir des pays classés parmi les plus démunis du monde se procurer des armements sophistiqués, coûtant trop cher par rapport à leurs possibilités financières, ce qui les détourne d'actions prioritaires, comme la mise en œuvre d'une politique agricole adaptée aux besoins alimentaires de leur peuple. Tel pays a des fusées, alors que ses paysans n'utilisent ni semences sélectionnées ni charrues à versoir, et à peine des engrais minéraux. Tel autre a des avions de chasse ultra modernes, alors que ses populations sont décimées par des maladies banales, parce que les médicaments les plus courants font défaut ou que les médecins sont en nombre insuffisant.

24. Naturellement, on invoque la nécessité de se défendre contre l'agression extérieure, quand ce n'est pas pour faire face à une situation intérieure d'instabilité chronique. Il est vrai qu'un examen attentif du problème révèle que la démarche paradoxale des pays en développement obéit assez souvent à des causes qui échappent à la souveraineté des Etats concernés. Il s'agit, en effet et véritablement, de faire face à des conflits armés, souvent créés, encouragés, entretenus par des puissances extérieures au continent concerné. C'est une manière d'impliquer, dans la course aux armements, toute l'humanité.

25. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement suscite, à travers le monde, un espoir mêlé d'angoisse, notamment sur le continent africain où, depuis 1975, se sont allumés sept foyers de guerre, sur ce continent qui, pendant les trois siècles et demi de la traite des nègres, a subi le plus grand génocide de l'histoire.

26. En effet, quelque trois milliards d'hommes du tiers monde espèrent que, de cette session, sortiront des décisions pratiques, qui confirmeront la volonté de la communauté internationale, et d'abord des puissances industrielles, de tout mettre en œuvre pour l'instauration

de la paix entre les nations par un désarmement général, progressif et contrôlé. Il s'agit que les dépenses colossales jusque-là affectées à l'armement soient enfin destinées à financer le développement des peuples les plus démunis.

27. L'angoisse du tiers monde vient du fait que, dans le domaine de la guerre et de la paix, singulièrement de l'armement, il n'a que peu d'influence. Il souhaite pouvoir contribuer à la conclusion heureuse d'un accord général, tendant à assurer un désarmement global, méthodique et contrôlé de notre planète, qui aspire légitimement à la paix et à la coopération.

28. Comme le disait le secrétaire général, M. Waldheim, "Cette session extraordinaire sans précédent de l'Assemblée générale constitue la réunion la plus vaste, la plus représentative jamais convoquée pour examiner le problème du désarmement." [*1re séance, par. 36.*]

29. Vous l'aurez constaté, depuis plusieurs années, de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux ont été conclus sur le contrôle de l'armement. Mais ces accords n'ont pas permis d'arrêter la course effrénée. C'est ainsi que la vie de l'humanité ne tient qu'à un fil, car elle peut être détruite par suite d'une infime erreur technique susceptible de provoquer des hécatombes.

30. Encore quelques chiffres pour mieux faire sentir le danger. Plus de 400 000 savants et chercheurs sont utilisés dans l'industrie de guerre. A défaut d'autres techniques pour alimenter en combustibles les réacteurs nucléaires dits "civils", la production du plutonium sera suffisante vers l'an 2000 pour permettre, chaque année, la fabrication de plusieurs milliers de bombes.

31. La dernière invention en matière d'armement, la bombe à neutrons, constitue pour la paix dans le monde une nouvelle raison de définir, pour notre survie, de nouveaux rapports entre toutes les nations.

32. C'est dire qu'il faut, à notre tour, nous, pays du tiers monde, faire des propositions constructives en vue d'un désarmement général, progressif et contrôlé. Je ferai trois propositions.

33. La première est que les Nations Unies, après une étude approfondie, mais menée rapidement, déclarent zones non nucléarisées certains pays et régions du monde. Il s'agirait de pays en développement, relevant de l'aide au tiers monde. L'ensemble de l'Afrique serait donc non nucléarisé, y compris la République sud-africaine qui serait, elle, dénucléarisée car elle possède le secret de la bombe atomique et, avec son régime de l'*apartheid,* constitue précisément un danger nucléaire.

34. Ma deuxième proposition concerne le contrôle. Il s'agit de créer un organisme spécialisé des Nations Unies, chargé de contrôler avec les stocks, la fabrication des armes de toutes sortes non seulement sur toute notre planète Terre, mais aussi dans l'espace. Ce contrôle se ferait par satellites et par tous autres moyens appropriés.

35. Ma troisième et dernière proposition, la plus importante, vise à instituer une taxe sur l'armement, à laquelle seraient soumis tous les Etats sans exception, plus exactement une taxe sur le budget de la guerre, équipement et fonctionnement, quel que soit le nom qu'on donne à ce budget. Cette taxe serait de 5 p. 100 du budget et elle serait versée aux Nations Unies pour servir uniquement à l'aide aux pays en développement, ce qui, si j'ai bien calculé, ferait 20 milliards de dollars par an.

36. Je vais conclure. La présente session extraordinaire est un pari sur l'avenir du monde. Elle constitue, en effet, pour l'humanité, l'occasion espérée pour examiner enfin, avec l'objectivité et l'attention nécessaires, le dramatique problème qu'est la course aux armements à travers le monde.

37. Il s'agit, tout en évaluant les dépenses insensées consacrées à l'armement, de comparer celles-ci aux dérisoires sommes affectées à l'aide au développement du tiers monde, malgré les deux décennies du développement édictées par l'Organisation des Nations Unies.

38. C'est à la mesure de cette comparaison que la communauté internationale saisira, dans toutes ses dimensions, le paradoxe qui est le sien depuis des années. Tel pays, développé ou pauvre, s'assigne comme première tâche de s'armer, alors que cette option exige des moyens colossaux, au détriment de la satisfaction des besoins élémentaires des populations qui, elles, sont laissées pour compte.

39. Mon pays, fidèle à ses traditions de démocratie, de paix et de justice, reste persuadé que l'humanité est encore capable de se sauver. Il s'agira, pour cette humanité, après avoir saisi le danger permanent qui pèse sur elle, de déterminer les voies et moyens les plus efficaces pour instaurer un désarmement général, progressif et contrôlé. C'est la seule voie qui s'ouvre à elle pour se préparer un avenir plus humain. Car, comme le disait Karl Marx, l'activité générique, c'est-à-dire l'activité la plus humaine de l'homme, consiste non pas à détruire, à tuer, mais à faire vivre, en créant des œuvres de beauté.

40. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence, le Président de la République du Sénégal, pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

[*L'orateur continue en anglais.*]

41. Le prochain orateur est le Premier Ministre de la Grèce. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Constantine Karamanlis, et je l'invite à prendre la parole.

42. M. KARAMANLIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*[1]] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis heureux de voir un éminent homme d'Etat, qui appartient à un pays avec lequel la Grèce entretient des liens traditionnels d'amitié, présider cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je me réjouis également de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Waldheim, tant pour l'œuvre importante qu'il accomplit que pour l'organisation excellente de cette session.

43. Nous avons décidé de convoquer cette session extraordinaire pour discuter de la question du désar-

[1]L'orateur, s'est exprimé en grec; la version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

mement, une question qui est directement liée aux deux problèmes importants devant lesquels se trouve l'humanité : la préservation de la paix et la lutte contre la misère humaine. Car tout le monde sait que la course aux armements non seulement conduit inévitablement à des conflits internationaux, mais aussi prive l'humanité des moyens matériels nécessaires pour combattre la faim et la maladie dans le monde entier.

44. Bien que les statistiques internationales ne donnent pas une image complète en la matière, il est certain que l'humanité dépense annuellement environ 400 milliards de dollars pour les armements. Cela signifie que, si nous parvenons à réduire progressivement les dépenses en armements de 10 ou 15 p. 100 par an, le monde aura à sa disposition 40 à 60 milliards de dollars par an pour guérir les plaies dont souffre l'humanité, notamment dans les pays en voie de développement.

45. Il est certain qu'aucun peuple, à moins d'être soumis à des influences malsaines, ne désire la guerre. Cela est naturel parce que, comme l'écrit Hérodote, en temps de guerre, les parents enterrent leurs enfants alors qu'en temps de paix les enfants enterrent leurs parents. En dépit de ce fait, et contrairement à toute logique, il n'a pas été possible d'éliminer la guerre de la vie internationale. Dès le lendemain de la dernière guerre généralisée — une guerre menée, nous dit-on, pour mettre fin à toutes les guerres — un débat a été ouvert en vue d'adopter des mesures propres à prévenir un nouveau désastre. Le désarmement a été considéré comme la première et la plus importante de ces mesures. Trente-deux années se sont écoulées pourtant depuis lors, et les armements, loin de diminuer, ont au contraire décuplé.

46. Il faut donc avouer en toute sincérité que nos efforts dans ce domaine ont échoué. Avec la même sincérité, il faut rechercher les causes de cet échec. Car ce n'est que lorsque nous aurons nettement conscience des causes de notre échec que nous pourrons espérer aboutir un jour à des résultats positifs.

47. Il est toutefois évident que notre échec est dû à la fois au manque de bonne volonté et, parfois, à la méfiance mutuelle. Il est également dû au fait que la pensée politique de l'homme, contrairement à la science et à la technologie, est restée stationnaire. En lisant Thucydide, on a un tableau général de la situation internationale contemporaine, et en lisant Platon, on a un tableau complet des problèmes politiques auxquels font face aujourd'hui tous les pays du monde. Il faut donc que nous envisagions ces problèmes d'une nouvelle manière, d'une manière qui soit adaptée aux conditions de notre époque, si nous désirons vraiment les résoudre un jour.

48. Briand, parlant à la Société des Nations au sujet du désarmement et de la sécurité, déclara que la difficulté était d'établir une distinction entre les causes et les effets.

49. Mon opinion personnelle est que la sécurité est prioritaire. Il est certain que personne ne décide de procéder à un désarmement s'il n'a d'abord le sentiment de la sécurité. Il est également certain que la paix ne peut être garantie par la simple destruction des armements. Car la guerre peut être menée avec beaucoup d'armes, mais aussi avec peu. Si nous désirons donc aboutir un jour à la solution du problème du désarmement, il faudra au préalable arriver à une forme beaucoup plus évoluée d'organisation de la communauté internationale qui nous permettra d'éliminer la peur, la méfiance et les préjudices qui constituent des obstacles principaux au désarmement général.

50. Mais pour arriver à une telle organisation évoluée de la société internationale, il faudra tout d'abord garantir comme conditions essentielles : premièrement, le respect par tous des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies, et deuxièmement, la possibilité pour l'Organisation d'imposer ces résolutions au moyen de sanctions.

51. Mais pour que tout cela soit possible, il faudra renforcer les moyens et les pouvoirs des Nations Unies. Cela est d'autant plus nécessaire que, ces dernières années, on a observé une régression dangereuse des règles du comportement international. L'usure des règles que nous avions nous-mêmes établies, le mépris cynique des résolutions de l'Organisation, la violence et les actions arbitraires inspirées par un chauvinisme malsain, témoignent d'une incohérence internationale et nous amènent à conclure que, sans mesures courageuses, nous ne pouvons pas nous attendre à une amélioration de la vie internationale. Par conséquent, ce n'est que dans le cadre d'une société internationale qui s'inspire des principes de la Charte et qui les applique que nous pourrons consolider le sentiment de la sécurité, promouvoir le désarmement et sauvegarder la paix, qui est l'objet de la poursuite permanente de nos peuples.

52. Pour toutes ces raisons, il faut, au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, que nous fassions tous les efforts nécessaires pour pouvoir au moins créer les conditions essentielles pour un nouveau départ. Il ne serait évidemment pas réaliste de s'attendre à des changements importants dans les institutions dans les mentalités qui pourraient permettre l'évolution que je viens de décrire dans l'immédiat. Malgré tout, il faut, de manière sérieuse et responsable, déployer les efforts nécessaires pour promouvoir les objectifs de cette session extraordinaire.

53. L'Assemblée est déjà saisie de plusieurs textes qu'il faudra examiner. Sans vouloir à ce stade entrer dans le détail, je voudrais exposer d'une façon générale la position que mon pays adoptera au cours de cette session extraordinaire.

54. Premièrement, en ce qui concerne les principes, nous appuyons fermement l'idée d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ce désarmement devra se faire au niveau international et comprendre, à la fois, les armes nucléaires et les armes conventionnelles. Les mesures de désarmement devront également être appliquées simultanément dans toutes les régions du monde.

55. En vue de cet objectif, il faudra commencer en toute priorité par mettre fin à la course aux armements

nucléaires et conventionnels, course qui accentue le déséquilibre des forces actuelles et qui représente, comme je l'ai déjà dit, un gaspillage insensé des ressources financières de l'humanité.

56. Il est évident qu'il faudra adopter des procédures qui ne risquent pas de mettre en danger la sécurité de chaque pays ou de mettre en doute le droit légitime de chaque peuple à se défendre. La condition essentielle pour pouvoir entamer un débat sérieux sur le désarmement est de créer la confiance parmi les peuples du monde dans un système de défense collective. Cela signifie qu'il faut posséder cette volonté politique qui nous permettra de diriger les relations internationales sur la voie de la légalité internationale.

57. La Grèce, fermement attachée aux principes et aux idéaux de la Charte qui constituent la base de sa politique extérieure, est convaincue de la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux pour le règlement pacifique des différends, non seulement en ce qui concerne le désarmement, mais également le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, la Grèce appuiera toute proposition ayant pour objectif de renforcer les procédures internationales pour le règlement des différends ainsi que celles visant à appliquer toutes les dispositions de la Charte, y compris celles du Chapitre VII.

58. Deuxièmement, en ce qui concerne le programme d'action, les mesures qui seront adoptées devront être concrètes et efficaces pour nous permettre d'aboutir à l'objectif final du désarmement, progressivement mais sans retard, et d'une manière équilibrée.

59. Il est bien connu que le rythme de la course aux armements dépend du développement d'armes de plus en plus évoluées, et je me réfère tout particulièrement aux armes nucléaires. Néanmoins, je crois qu'il faut examiner parallèlement la question des armements conventionnels, car plus l'équilibre de la terreur rend improbable une guerre nucléaire, plus le danger d'une guerre qui utiliserait des armes conventionnelles devient probable. Cela est d'ailleurs démontré par le fait qu'après la seconde guerre mondiale, il y a eu des douzaines de guerres locales, y compris l'invasion de Chypre dont le drame, malheureusement, se poursuit. Et il se poursuit parce que n'ont pu être appliquées les nombreuses résolutions adoptées par cette organisation.

60. Il est donc clair qu'il faut accélérer les efforts pour mettre fin à cette course aux armements nucléaires et pour élaborer des procédures de réduction de ces armes. C'est dans cet esprit que nous souhaitons que puisse être conclu, le plus rapidement possible, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, un accord complet sur la réduction des armes stratégiques. Nous espérons également qu'un accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires sera bientôt conclu.

61. Nous sommes également en faveur de la ratification par tous les pays du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] qui constitue une condition essentielle pour la réduction générale des armements. Mais il est indispensable que les puissances nucléaires donnent aux pays non nucléaires des garanties de sécurité suffisantes ainsi que des garanties qu'ils pourront obtenir la technologie nécessaire pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ceci est très important pour l'économie de tous les pays, et particulièrement des pays en développement, qui sont privés d'autres sources d'énergie; c'est dans ce sens que nous interprétons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que notre pays a ratifié.

62. Il est naturel que, dans le cadre de ces efforts en vue du désarmement, un contrôle strict et efficace du désarmement constitue un élément de base garantissant que les Etats appliquent fidèlement les obligations qu'ils ont assumées.

63. Troisièmement, en ce qui concerne le mécanisme du désarmement, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus important et plus actif pour résoudre les problèmes et créer le cadre dans lequel la communauté internationale pourra discuter, négocier et appliquer les résolutions sur le désarmement.

64. Malgré les efforts notables réalisés par les institutions existantes, et notamment par la Conférence du Comité du désarmement, ces institutions ne semblent pas pouvoir répondre au défi que pose de nos jours un problème d'une telle ampleur et d'une telle importance. Il nous faudra donc attacher une importance particulière à la question du mécanisme pour laquelle les réflexions et les propositions du Président de la République française [*3e séance*] offrent un cadre extrêmement utile. Notre but doit être d'assurer dans ce domaine une coopération de tous les Etats pour élargir la base sur laquelle des discussions pourront s'établir. Ensuite, il nous faudra examiner si nous devons poursuivre en convoquant d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ou une conférence mondiale sur le désarmement, comme cela a été suggéré.

65. Il nous faudra aussi attacher une importance particulière à l'étude des méthodes par lesquelles les ressources économisées par la limitation des armes pourront être réunies et utilisées pour faire face aux besoins les plus urgents de l'humanité, et particulièrement dans les pays en développement. Sur ce plan aussi, les propositions de la France méritent notre entière attention.

66. En ce moment historique où l'on assiste à un effort mondial pour le désarmement, tels sont les principes généraux qui détermineront l'attitude de mon pays au cours des travaux de cette session. Ce sont des principes conformes à notre position générale vis-à-vis des problèmes internationaux. Nous restons attachés à la Charte des Nations Unies et aux procédures pacifiques pour le règlement des différends internationaux, et nous espérons que la communauté internationale pourra faire un grand pas en avant grâce à cette session extraordinaire. Le désarmement est sans aucun doute l'un des objectifs principaux des Nations Unies. Au moment où les Nations Unies sont presque au bout des efforts entrepris pour l'abolition du colonialisme, les nouveaux objectifs importants qui se manifestent à nous et vers lesquels nous devons tourner notre attention sont le ren-

forcement de la paix et de la sécurité internationales et le progrès des peuples dans le cadre d'un nouvel ordre économique international. Un progrès en matière de désarmement représente inévitablement un progrès dans ces deux autres domaines. C'est à la réalisation de cet objectif que mon pays contribuera de toutes ses forces.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de Grèce pour la déclaration importante qu'il vient de faire.

M. Anwar Sani (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

68. M. MEDANI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Nous sommes heureux de vous voir, une fois de plus, M. Mojsov, diriger les travaux de cette session extraordinaire particulièrement importante consacrée au désarmement. La manière remarquable dont il a présidé la trente-deuxième session de l'Assemblée générale l'an dernier, l'habileté et le dévouement dont il a fait preuve au cours des deux sessions extraordinaires sur la Namibie et le Liban, ainsi que la richesse de son expérience des problèmes internationaux et de ceux des Nations Unies nous assurent qu'il saura diriger nos débats actuels avec le même sens élevé des responsabilités et la même sagesse.

69. Nous sommes ici réunis pour étudier l'un des problèmes les plus graves qui se posent à notre monde contemporain, un problème qui représente une menace directe à la survie même de l'humanité ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Malgré la préoccupation profonde de la communauté internationale pendant les trois dernières décennies face à l'acuité de la course aux armements, la situation est aujourd'hui plus sérieuse et inquiétante qu'elle ne l'a jamais été.

70. Dans le passé, les superpuissances étaient en concurrence pour accumuler des armes de type classique et des armes nucléaires encore assez primitives, et d'une efficacité réduite. Aujourd'hui, la course réside principalement dans le développement et la production de nouvelles armes nucléaires sophistiquées, dotées d'énormes possibilités meurtrières. La communauté internationale peut craindre que tout conflit armé sérieux impliquant les superpuissances dégénère inévitablement en un holocauste nucléaire et, par conséquent, aboutisse à la destruction totale de la vie sur notre planète.

71. L'élimination de la menace de guerres et de conflits armés est donc la tâche principale et primordiale à laquelle le monde d'aujourd'hui doit s'atteler. La seule garantie de l'accomplissement de cette tâche serait un désarmement général et complet. C'est pourquoi nous pensons que cette session extraordinaire consacrée au désarmement peut représenter un pas capital dans le sens de la libération du monde face aux menaces de guerres et au fardeau des armements.

72. C'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies qu'une session extraordinaire à l'échelle du monde a été convoquée pour traiter de ce problème crucial du désarmement, et ma délégation attend sa conclusion avec un grand espoir et une grande impatience. Il est de notre devoir de bien montrer que nous ne sommes pas intéressés par l'accumulation de résolutions. Nous devrons veiller à ce que tout accord issu de cette session soit effectif et largement appliqué.

73. Comme le fait apparaître le document de travail présenté par le groupe des pays non alignés au Comité préparatoire de la présente session [*A/S-10/1, vol. IV, document A/AC.187/55/Add.1*], la mise hors la loi de la guerre nucléaire, le renversement du cours de la course aux armement nucléaires et la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale sont les priorités les plus grandes parmi ces mesures. Une priorité élevée doit être également accordée aux mesures de désarmement se rapportant à tous les types d'armes de destruction massive, et notamment aux armes chimiques et incendiaires, ainsi qu'aux autres armes classiques ayant des effets particulièrement inhumains.

74. Ma délégation croit profondément à la dissolution des blocs militaires, des alliances et des pactes des grandes puissances, au démantèlement des bases militaires étrangères et au retrait des forces militaires des territoires étrangers. Nous croyons également en la nécessité absolue de la création de zones de paix et, le cas échéant, de zones exemptes d'armes nucléaires.

75. A ce propos, le Soudan, qui a souvent déclaré son ferme appui pour toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies et les pays non alignés, demande que l'on déclare l'océan Indien zone de paix. Nous avons également proclamé le besoin immédiat de l'établissement d'une zone de paix en Afrique qui entraînerait en premier lieu l'élimination de toute influence étrangère dans la région et diminuerait par conséquent la tension et la menace de guerre sur ce continent. Le Soudan n'a épargné aucun effort, en coordination avec toutes les autres parties véritablement intéressées pour la stabilité de la région, et il a donné corps au concept de sécurité de la mer Rouge. Etant donné la nécessité de transformer la mer Rouge en un lac de paix, le Soudan a toujours suivi la voie qui assurait l'élimination et la suppression de la rivalité de toutes les grandes puissances et la concurrence des stratégies étrangères dans la région. En outre, le Soudan considère que la paix et la sécurité internationales et le règlement des conflits internationaux sans recours à la force sont d'une importance cruciale dans les efforts déployés pour réaliser le développement économique et social de notre région. Voila pourquoi il est normal que les peuples de cette région condamnent et rejettent toute ingérence dans leurs affaires.

76. Nous sommes tous ici conscients du simple fait que les problèmes de la course aux armements ne sauraient être séparés des problèmes du développement international, de la distribution et de la répartition inégales des ressources internationales, des relations économiques en jeu entre les riches et les pauvres et de la nécessité de réaliser un nouvel ordre économique international équitable. Nous sommes également conscients du simple fait qu'il y a un besoin urgent et immédiat de mettre en œuvre, pour le développement économique et social, les ressources aujourd'hui utilisées pour l'accélération de la course aux armements, particulièrement dans les pays

en développement du tiers monde. Depuis 1945, plus de 100 guerres civiles et internationales ont éclaté, certaines causant des victimes dont le nombre a dépassé 2 millions. Pourtant, au-delà de cette violence, il y a une tragédie plus vaste encore, puisqu'elle engendre la mort d'au moins 20 millions de personnes par an, celle de la famine et de la malnutrition.

77. Je ne peux manquer de comparer cela avec le fait que, depuis un certain nombre d'années, le monde consacre quelque 400 milliards de dollars annuellement aux armements; au moins 5 ou 6 p. 100 de la production mondiale totale de biens et de services sont consacrés à des fins militaires. Près de 70 p. 100 de tous les achats d'armement sont réalisés par les pays du tiers monde, et un nombre important de ces pays dépensent plus pour les activités militaires que pour les investissements agricoles. Cela se produit en dépit du fait que des millions de personnes du tiers monde vivent dans des conditions inférieures aux besoins minimaux et qu'une bonne proportion des enfants en bas âge sont arrêtés dans leur développement physique et mental, alors que la famine et des inondations frappent chaque année certaines régions, causant de sérieuses crises humaines.

78. Dans quelques années, le monde aura à faire face à des problèmes très délicats en rapport avec la crise alimentaire, étant donné l'insuffisance de ressources alimentaires comparées à l'augmentation disproportionnée de la population mondiale. Si nous écoutons la voix de la raison et notre conscience et si nous consacrons aux investissements dans les pays ayant des potentiels agricoles et animaux suffisants une petite proportion des dépenses faites aujourd'hui pour les armements et l'accumulation des armes, nous épargnerons à notre monde l'agonie de millions de victimes de la faim et de la malnutrition.

79. C'est pourquoi ma délégation estime que des mesures sérieuses et pratiques doivent être prises pour combattre le problème de la course aux armements. Car, tandis que le concept d'un nouvel ordre économique international souligne le besoin de plus de justice et la nécessité de maintenir un équilibre entre les riches et les pauvres, d'énormes ressources humaines et matérielles sont encore consacrées à des fins militaires.

80. Avant de conclure, je voudrais dire encore une fois que nous ne sommes pas seulement intéressés par l'adoption de résolutions. Ce qui est fondamental, c'est la mise en œuvre véritable et efficace de ces résolutions. Nous sommes heureux de voir que tous reconnaissent ici le fait que notre monde est confronté à une menace sans précédent d'autodestruction en raison de l'accumulation massive et concurrentielle des armes les plus destructrices jamais produites. C'est notre responsabilité de mettre fin à ce cauchemar horrible. En assumant une responsabilité si lourde et si urgente, nous devons veiller à ce qu'un mécanisme approprié de contrôle, de vérification ultérieure et de mise en œuvre des résolutions soit mis en place et fonctionne de façon efficace.

81. A cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire d'établir un programme complet de mesures de désarmement qui mènerait en fin de compte à la réalisation d'un désarmement général et complet. Tous les Etats doivent strictement respecter le principe de non-utilisation de la force ou de la menace de la force contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'autres Etats. Ma délégation exprime son amertume à constater que des pays racistes et agressifs tels qu'Israël et l'Afrique du Sud ont eu accès aux armes nucléaires, ce qui constitue la menace ultime à la paix et à la sécurité du monde entier. A ce propos, nous estimons également que la mise en œuvre de mesures de désarmement devrait être facilitée par l'adoption rapide de résolutions à propos de problèmes et de différends en cours — telles les questions de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de la Namibie et du Moyen-Orient — en mettant à profit tous les moyens possibles, y compris l'application des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

82. Le problème que nous examinons est d'une nature particulièrement compliquée, ses dimensions sont sérieuses et aiguës. N'épargnons aucun effort afin d'y faire face avec efficacité.

83. M. MOTEE'A (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : La réunion de la session extraordinaire consacrée au désarmement, sous la direction habile de M. Mojsov, a une signification toute particulière, par le fait qu'elle découle des recommandations de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade en 1961. La Yougoslavie est l'un des fondateurs du mouvement non aligné. Elle a été parmi les premiers pays à faire entendre sa voix pour demander l'arrêt de la course aux armements, qui fait obstacle à la marche de l'humanité vers le progrès et la prospérité.

84. Depuis que des Etats sont apparus sur cette terre, la guerre a constamment marqué l'histoire de l'humanité, au point que l'on peut dire que les périodes de paix n'ont été autres que des intermèdes dans une longue histoire de conflits armés qui ont provoqué partout misère et destruction. En outre, les progrès techniques et économiques dans tous les domaines ont permis de perfectionner davantage encore la machine de guerre de tous les Etats. Le perfectionnement de ces systèmes d'armements a maintenant atteint des proportions telles qu'ils menacent l'existence même de l'humanité. Ainsi, la multiplication des armes modernes de type classique, leur précision accrue et l'avènement des armes nucléaires et atomiques de tous types sont devenus une menace pour tous les peuples et pour tous les pays, y compris pour les Etats qui fabriquent ces armes nucléaires destructrices.

85. Devant cet immense développement de l'industrie des armements et des moyens nucléaires de destruction, deux options seulement s'offrent à l'humanité : la destruction totale pour tous, ou la coexistence pacifique en l'absence de tout conflit et l'instauration d'un climat de confiance et de non-recours à la force pour le règlement des différends. La coexistence pacifique ne peut être garantie que par l'engagement sérieux de se conformer aux principes et objectifs définis dans la Charte des Nations Unies, de respecter la coutume et le droit in-

ternationaux, d'assurer le droit de tous les peuples à la liberté et à l'indépendance et de respecter le droit de tous les Etats à la pleine souveraineté nationale.

86. Si la coexistence pacifique est la condition préalable permettant d'éviter le risque de guerre et de destruction et si l'on entend réduire les tensions qui ont prévalu au cours de la guerre froide, la politique de détente internationale demandée de manière constante par l'Union soviétique constitue aussi un autre moyen important de favoriser la confiance et la coopération entre toutes les nations afin de parvenir au désarmement et de résoudre les problèmes complexes qu'il pose. La détente internationale, qui doit être renforcée et approfondie pour s'étendre à toutes les régions du monde et sortir d'un cadre militaire étroit, a ouvert de larges perspectives de dialogue constructif entre les principales puissances nucléaires et a conduit directement à la réduction de la tension en Europe. Elle a également permis les négociations actuelles sur la limitation et la codification de la course aux armes nucléaires. En dépit du fait que la production d'armes nouvelles dans la course aux armements, telles que les armes radiologiques et les armes à fragmentation, se poursuit, la politique de détente a acquis une dimension nouvelle, qui a abouti à la création d'un climat plus favorable pour la poursuite des négociations et des consultations. Cette session extraordinaire montre à l'évidence l'intérêt de tous les peuples à voir tous les pays travailler ensemble afin de créer la confiance et d'éliminer tous les obstacles qui empêchent la convocation d'une conférence internationale du désarmement grâce à laquelle nous pourrions réaliser cet objectif élevé qu'est le désarmement général et complet et faire régner une paix durable.

87. Cependant, il y a des facteurs importants qui font obstacle à tout progrès vers le renforcement et l'approfondissement de la détente et à la réalisation du désarmement. Ces facteurs sont ceux-là mêmes qui ont toujours conduit à une politique de guerre et qui menacent la paix et la sécurité internationales. Quels sont donc ces facteurs ?

88. En premier lieu, la politique impérialiste fut la cause de la première et de la deuxième guerres mondiales et elle se poursuit sous des formes différentes. C'est là une politique reposant sur la force et qui, inévitablement, conduit à la course aux armements. La poursuite d'une telle politique est évidente si l'on en juge par l'intervention colonialiste ouverte dans les affaires de nombreux pays en développement, en particulier dans les pays d'Afrique, et d'après la fiévreuse action impérialiste et colonialiste visant à enrayer le cours de l'histoire en résistant aux mouvements de libération nationale en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La même politique ressort à l'évidence des efforts sans espoir qui sont faits pour refuser aux peuples leur droit à la libre détermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale.

89. En second lieu, le système impérialiste mondial, ayant à sa tête les Etats-Unis et perdant constamment du terrain grâce à l'élimination des formes traditionnelles de l'impérialisme, est devenu aujourd'hui plus féroce et plus agressif. Avec la raréfaction des marchés et des sources de matières premières qui sont à la base même du système capitaliste mondial, les grandes sociétés capitalistes ont dirigé leurs activités vers la fabrication des armes et l'industrie des armements. Leurs intérêts vitaux sont liés directement à ces activités. Ainsi, les milieux réactionnaires travaillent la main dans la main pour attiser la tension internationale, créer de faux problèmes de sécurité et essayer de ranimer les cendres de la guerre froide. La même sorte d'activité est encore évidente parmi les fauteurs de guerre, dans les milieux du Pentagone. Ces milieux continuent de considérer la guerre comme un moyen de protéger leurs intérêts économiques étroits. Pareille attitude ne peut que faire obstacle aux efforts visant à réaliser le désarmement et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

90. En troisième lieu, les foyers de tension dans le monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, intensifient les risques de guerre par la course aux armements de type classique et nucléaire. Les deux régimes racistes de Tel Aviv et de Pretoria ont accumulé d'énormes arsenaux militaires. De plus, outre l'acquisition et la fabrication d'armes de type classique, ils cherchent à acquérir l'arme nucléaire afin de menacer la paix et la sécurité de tous les pays de leur zone. Grâce à la coopération bilatérale et à l'appui des cercles impérialistes, l'industrie militaire en Israël est devenue l'épine dorsale de l'économie israélienne fondée sur une politique de guerre, d'agression et de course aux armements.

91. En quatrième lieu, tandis que la course aux armements constitue une menace à la paix et à la sécurité et augmente les risques de guerre, le fossé économique profond qui sépare les pays en développement des pays capitalistes industrialisés est lui aussi source d'inquiétude. Ce même écart accroît le risque de guerre. L'histoire montre que les disparités économiques, qu'elles existent au sein d'un même pays ou entre les nations, conduisent généralement au conflit et à la guerre.

92. C'est pourquoi nos efforts en vue d'obtenir le désarmement et de réduire les arsenaux devraient aller de pair avec ceux pour instaurer un nouvel ordre économique international qui assurerait l'égalité entre les Etats et permettrait en définitive de combler le fossé et d'arriver à la prospérité pour tous.

93. Le Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen appuie toutes les négociations en cours et toutes les mesures pratiques en vue d'un désarmement nucléaire. Nous espérons que ces négociations iront plus loin que la présentation de simples propositions destinées à limiter l'augmentation et le perfectionnement d'armes et d'ogives nucléaires. En outre, il est impératif que l'on prenne des mesures effectives pour que tout le monde adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faudrait aussi s'efforcer d'interdire la fabrication et l'utilisation d'armes chimiques (bactériologiques) et d'autres armes de destruction massive, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

94. Tous ces éléments exigent des décisions politiques hardies et cela en dépit des clameurs des fauteurs de guerre et des cercles réactionnaires qui exercent des pressions et achètent les votes pour conduire le monde au bord de l'abîme.

95. La victoire du peuple héroïque du Viet Nam sur l'impérialisme américain a provoqué des changements dans les méthodes utilisées par les impérialistes pour protéger leurs intérêts et lutter contre les régimes progressistes. Au lieu d'une intervention ouverte que l'opinion publique mondiale condamne, l'impérialisme a dernièrement utilisé des agents dans ce que l'on appelle le tiers monde. Ces milieux incitent parfois tel ou tel Etat à intervenir militairement dans les affaires intérieures d'un autre pays en son nom, mais ces interventions se font sous leur surveillance, avec leur financement et leurs armes. Ces intermédiaires dont les impérialistes se servent utilisent donc leurs armes pour lutter contre les régimes progressistes et s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

96. Le fait de parler du désarmement nucléaire ne devrait pas nous faire oublier les risques résultant des autres armes classiques tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Ces armes classiques trouvent le chemin de certains pays en développement et servent à réprimer les mouvements de libération et à attaquer les Etats qui adoptent une politique contre la réaction et l'exploitation impérialistes. La politique impérialiste par personne interposée est la même qu'avant mais la forme est différente. Nous condamnons cette politique quelle que soit sa forme.

97. Nous appuyons donc toutes les résolutions qui demandent la création de zones démilitarisées. Il faut éliminer toutes les bases d'agression qui menacent la paix et la sécurité. Nous accordons par conséquent une importance particulière à la création d'une zone de paix et d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'océan Indien. Nous pensons également que la région de l'océan Indien devrait être exempte de toute base militaire, américaine ou appartenant aux agents des Etats-Unis. Nous condamnons la présence de telles bases militaires comme celle de Diego García ou toute autre base militaire qui se trouverait dans l'océan Indien et le golfe arabique.

98. Nous espérons, enfin, que la présente session extraordinaire sera couronnée de succès et qu'elle ouvrira des possibilités plus grandes de convoquer une conférence internationale sur le désarmement à laquelle tous les Etats pourront participer sur un pied d'égalité.

99. M. KANTE (Mali) : Nous nous souviendrons que c'est le mouvement des pays non alignés qui a proposé, le premier, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, alors que le monde était au bord de la guerre totale. Cette initiative hardie a fait l'objet d'une des importantes résolutions adoptées par la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue en 1961 à Belgrade, capitale de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, que M. Mojsov représente si dignement.

100. C'était une gageure à l'époque! Nous étions en effet en pleine guerre froide, et à la veille de la grave crise des Caraïbes.

101. La recommandation devait toutefois être reprise et proposée formellement 15 ans plus tard, par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue en août 1976 à Colombo. La trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale la fera sienne le 21 décembre 1976, en adoptant la résolution 31/189 B en vertu de laquelle ce forum international qui nous réunit en ce moment a été convoqué pour traiter du désarmement dans le monde.

102. C'est dire que la brillante élection de M. Mojsov à la présidence de cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale honore tous les Etats membres de notre mouvement. Par ce choix, la communauté internationale a tenu aussi à rendre hommage aux mérites et aux qualités exceptionnelles de M. Mojsov qui ont été mis en relief au cours de la trente-deuxième session ordinaire et des huitième et neuvième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, qu'il a présidées et animées avec distinction et grande compétence. Ma délégation se fait donc un devoir de lui adresser, en cette heureuse occasion, ses chaleureuses félicitations.

103. Le désarmement a été au centre des préoccupations de la communauté internationale bien avant la deuxième guerre mondiale, en raison du développement et de la mise au point d'armes de destruction massive. La défunte Société des Nations s'y est attaquée sans succès. L'accumulation des armes ne devait pas tarder à entraîner l'humanité dans la plus meurtrière et la plus cruelle des guerres de son histoire. L'Organisation des Nations Unies qui a été créée sur les cendres chaudes de cette tragique conflagration, ne pouvait que tirer la leçon des graves carences de la défunte Société des Nations qui ont conduit le monde au bord de l'abîme. Et c'est pourquoi elle a fait de la sauvegarde et du maintien de la paix et de la sécurité internationales un de ses objectifs cardinaux.

104. L'Organisation des Nations Unies ne s'en est pas tenue à un simple énoncé de principes. Elle a assigné expressément, à l'Article II de la Charte, comme tâche primordiale à l'Assemblée générale, son principal organe de délibérations et de décisions, "l'étude des principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements."

105. L'Article 47 de la Charte souligne davantage dans son premier paragraphe ce lien entre le désarmement d'une part et le maintien de la paix et de la sécurité internationales d'autre part.

106. Il est évident que l'avènement de l'ère nucléaire, le développement et le déploiement des armes de destruction massive ont conféré une nouvelle dimension au désarmement, qui devient, de ce fait, un élément essentiel dans le maintien et la sauvegarde de la paix dans le monde.

107. La longue croisade de l'Organisation des Nations Unies contre la course aux armements a été marquée par deux grandes étapes. La première, que nous pouvons considérer comme la période préparatoire ou d'organisation, a été inaugurée par l'adoption, le 24 janvier 1946, à l'unanimité, par l'Assemblée générale, de la résolution portant création d'une commission chargée de lui proposer des recommandations sur l'interdiction des armes atomiques et des armes de destruction massive. Cette décision est un des tout premiers actes du principal organe délibérant de l'ONU. La deuxième étape a été inaugurée, à notre avis, par l'adoption le 20 novembre 1959, par l'Assemblée générale, de la résolution 1378 (XIV), qui met en garde les gouvernements des Etats Membres contre la course aux armements et qui les invite à coopérer activement au désarmement général et complet. Elle a été marquée à mi-parcours par la proclamation, le 16 décembre 1969, à la vingt-quatrième session, de la Décennie du désarmement [*résolution 2602 E (XXIV)*]. C'est la période opérationnelle, qui se poursuit encore aujourd'hui.

108. Comme nous le voyons, la convocation de la dixième session extraordinaire, qui nous réunit en ce moment, est l'aboutissement d'un long cheminement. Elle est le résultat de 30 ans d'efforts soutenus. Nous la devons surtout à la pression des peuples qui ont fini par prendre conscience de la grave menace que font peser sur l'humanité le développement, l'accumulation et le déploiement de l'armement nucléaire et des armes de destruction massive.

109. La dixième session extraordinaire consacrée au désarmement se tient à moins de 18 mois de la fin de la décennie dédiée par les Nations Unies au désarmement. Le moment ne saurait être mieux choisi pour évaluer le chemin parcouru par la communauté internationale dans sa croisade contre le développement et l'accumulation des armements de destruction massive. Il s'agira donc pour nous, au cours de cette session extraordinaire, de faire le point de notre action commune en faveur du désarmement et d'envisager éventuellement d'ajuster ou d'équilibrer notre stratégie.

110. En nous exerçant à une évaluation de la situation dans le monde 33 ans après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale, qui a donné le départ à la campagne internationale pour le désarmement, nous constatons que le développement et la prolifération des armes ont connu tout au long de la période considérée un essor vertigineux.

111. En effet, de nouvelles générations d'armes sont mises au point et déployées. Leur capacité destructive suit la courbe ascendante de leur développement. Des fusées à têtes multiples indépendamment guidées ainsi que des missiles difficiles à intercepter ont fait leur apparition dans les arsenaux. La bombe à neutrons, ou "bombe N", cette arme redoutable qui peut détruire toute vie humaine dans un rayon de deux kilomètres, vient d'être mise au point. Le développement des vecteurs, des armes classiques de destruction massive et des armes chimiques, biologiques et radiologiques, a connu, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, la même escalade et se poursuit avec la même frénésie. Et, au nom de la doctrine dite de "défense avancée", des sous-marins atomiques et des bateaux de guerre "montent la garde" pour ne pas dire, "rôdent", autour des continents, et bien loin des frontières de leurs Etats. L'après "neutron" est déjà envisagé. En effet, des études sont entreprises pour la mise au point de la bombe à radiations résiduelles réduites, ou "bombe RRR", dont la précision de tir est d'une dizaine de mètres après une course de treize mille kilomètres. Les recherches sur les fusées à têtes nucléaires multiples indépendamment guidées sont assez avancées.

112. Après la mise au point des satellites antisatellites, qui est à un stade assez avancé, la guerre spatiale sera bientôt dans le domaine des possibilités de l'homme.

113. La miniaturisation des charges nucléaires se poursuit parallèlement, ce qui a fait dire à un homme de science de réputation mondiale qu'avant l'an 2000, une bombe nucléaire capable de détruire une ville entière pourra être portée à dos d'homme ou être déposée dans un casier à bagages.

114. Les guerres météorologiques et "apocalyptiques" ne sont plus désormais des vues de l'esprit. Et pour parler en termes économiques, les dépenses militaires du monde se sont élevées en 1977 à 400 milliards de dollars, soit 30 fois le montant de l'aide publique aux pays en développement. Elles ont plus que doublé au cours de la Décennie du désarmement, et c'est là le paradoxe! Les industries d'armements emploient plus de 50 millions de personnes dans le monde. Les sommes affectées aux recherches militaires sont quatre fois supérieures à celles consacrées aux recherches médicales; et dans le monde, un scientifique sur quatre s'y consacre.

115. On mesure l'énormité du gâchis, lorsque l'on sait que l'éradication de la variole dans le monde a coûté 83 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la santé, soit moins que le prix d'un bombardier stratégique, et que sa campagne de lutte contre le paludisme, dont le coût a été évalué à 450 millions de dollars, soit le tiers du prix d'un sous-marin nucléaire, n'arrive pas à démarrer, faute de fonds.

116. Les énormes ressources matérielles et humaines qui sont affectées aux armements constituent un manque à gagner pour l'économie mondiale. Le développement et la prolifération des armements se font au détriment du bien-être de l'humanité. Le lien entre le désarmement et le développement est donc incontestable. Et l'Organisation des Nations Unies l'a affirmé dès le départ et avec pertinence, dans sa loi fondamentale, c'est-à-dire la Charte, à l'Article 26.

117. Comme nous venons de le voir, malgré la détente, la course aux armements s'est accélérée pendant les 30 dernières années. Le club nucléaire s'est élargi. A cet égard, l'accession de l'Afrique du Sud raciste et d'Israël à la capacité nucléaire, grâce à leur coopération avec certaines puissances de l'OTAN, constitue un grave danger pour l'Afrique et le Moyen-Orient, régions que

les Nations Unies se préparent à proclamer zones dénucléarisées.

118. Le premier, c'est-à-dire l'Etat minoritaire raciste d'Afrique du Sud, a été surpris en août 1977 alors qu'il mettait au point, dans le désert de Kalahari, en Namibie, territoire sous tutelle de l'ONU, les préparatifs pour un essai nucléaire. Quant au second, Israël, il détiendrait déjà, selon des informations dignes de foi, des armes nucléaires. Et on comprendra sûrement que les accablantes présomptions qui pèsent sur cet Etat depuis la disparition, en 1968, de l'usine de Babcock et Wilcox à Appolo aux Etats-Unis, de plus d'une demi-tonne d'uranium enrichi, ne sont pas faites pour nous rassurer.

119. S'agissant de la prolifération verticale, elle a atteint un tel raffinement qu'il est de plus en plus difficile, même aux spécialistes, d'établir la démarcation entre armes stratégiques et armes tactiques.

120. L'humanité vit sur une véritable poudrière et dans la hantise de l'autodestruction. Peut-on nous dire contre quels ennemis virtuels ces monstrueux arsenaux, qui peuvent détruire trois ou quatre fois le monde, ont été constitués par les grandes puissances nucléaires ? Et c'est là qu'apparaît toute l'absurdité de la course aux armements. En effet, la défense des territoires nationaux et la sauvegarde de la sécurité des Etats ne sauraient justifier ce surarmement. Seule la compétition pour la suprématie militaire peut l'expliquer, suprématie qui ne peut du reste être que très précaire, en raison même de la loi du surpassement que les puissances nucléaires se sont imposées comme règle de jeu.

121. Et c'est justement pourquoi la course aux armements s'est accélérée, annihilant du même coup les effets des arrangements et accords limités conclus pour renverser la fâcheuse tendance. Je pense là notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, aux accords sur l'interdiction des essais nucléaires dans certains milieux, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et aux deux séries de négociations sur la limitation des armes stratégiques.

122. Malgré leurs mérites, nous devons reconnaître que ces accords et arrangements portent beaucoup plus sur la limitation des armements que sur le désarmement proprement dit. Ces accords et arrangements ne constituent en fait que des mesures partielles qui ne tendent ni plus ni moins qu'à la stabilisation des forces entre les deux blocs, autrement dit à la gestion de "l'équilibre de la terreur".

123. Une telle approche ne peut nous conduire, à la limite, qu'au maintien du *statu quo,* alors que les arsenaux nucléaires déployés dans le monde peuvent anéantir trois ou quatre fois l'humanité. Ces limitations partielles n'éliminent pas les risques de guerre totale.

124. Alors que les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim et de la maladie, que l'économie mondiale connaît une récession sans précédent, que le chômage sévit partout dans le monde et que des actes de désespoir provoqués par la frustration se généralisent, le désarmement s'impose. Les énormes ressources, tant matérielles qu'humaines, qu'il libérera nous permettront d'enrayer les grands maux dont souffre notre société et de bâtir le nouvel ordre économique international, fondement de ce monde de paix, de justice et de progrès pour tous auquel nous aspirons.

125. Le désarmement par étapes est sûrement l'approche la plus réaliste car, ne nous leurrons pas, le monde sans armes, qui est notre objectif ultime, n'est pas pour demain, en raison même de la situation incertaine qui prévaudra encore sur notre planète. Nous devons commencer par libérer l'humanité du cauchemar de l'autodestruction en arrêtant la course aux armements nucléaires, c'est-à-dire le développement, la mise au point et la fabrication des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'avait du reste recommandé en son article VI.

126. Il va sans dire qu'un tel engagement commande la cessation de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et le respect des zones dénucléarisées. Ces premières mesures doivent être complétées par l'interdiction des armes chimiques et incendiaires. La réduction, puis le démantèlement des arsenaux nucléaires devraient être envisagés dans une deuxième étape.

127. Toutefois, un désarmement effectif n'est concevable que dans un climat de confiance. Nous devons donc nous employer à assainir les relations internationales dans un esprit de responsabilité collective. Ce qui implique : premièrement, le respect scrupuleux de la souveraineté des Etats, y compris leurs options et leurs droits à choisir leurs alliés; deuxièmement, la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats; troisièmement, la renonciation aux doctrines éculées des "frontières stratégiques", de "défense avancée", "d'écran de protection", et le démantèlement des bases militaires étrangères ou bases de la mort disséminées à travers le monde; quatrièmement, le recours aux moyens pacifiques pour le règlement des différends qui peuvent surgir entre les Etats et la renonciation à l'usage de la force ou à la menace de l'usage de la force dans les relations internationales; cinquièmement, un règlement juste des conflits armés qui affectent la paix dans le monde, — je pense notamment ici à l'agression israélienne contre les nations arabes et aux guerres raciales qui persistent en Afrique du fait du régime minoritaire et raciste de Pretoria et du régime rebelle de Salisbury; sixièmement, la consolidation et le développement de la détente. Pour tout dire, c'est un retour aux sources qui nous est demandé, c'est-à-dire à l'éthique prescrite par la Charte des Nations Unies.

128. Une véritable paix est incompatible avec la survivance du colonialisme et du racisme. Il s'agira surtout pour nous non pas de créer et de gérer les crises, mais de les résorber par un règlement juste. A cet égard, ma délégation ne peut s'empêcher de faire état ici de ses préoccupations face aux tentatives qui sont entreprises par des puissances extra-africaines pour "soustraire l'Afrique aux rivalités des blocs". De telles initiatives risqueraient, à notre avis, d'entraîner plutôt ce conti-

nent dans le giron de la deuxième guerre froide qui a déjà commencé et d'en faire l'enjeu. Et c'est ce qui a fait dire à Son Excellence le président Moussa Traore, chef de l'Etat du Mali, le 24 mai courant à Bamako : "Les problèmes de sécurité en Afrique ne doivent et ne peuvent être traités que soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre exclusivement africain." Seul le respect rigoureux du principe "l'Afrique aux Africains" peut sauver ce continent de la confrontation et des convulsions.

129. Après cette parenthèse, qui a son importance en raison du fait que son objet est en relation avec la paix et la sécurité internationale, permettez-moi de revenir au sujet de nos préoccupations pour dire que la promotion du désarmement nécessite la mise en place d'un organisme délibérant et d'un mécanisme de négociation.

130. Le désarmement étant l'affaire de tous les Etats, l'Assemblée générale des Nations Unies est tout indiquée pour assurer le rôle d'organisme délibérant. Elle devra être, de ce fait, informée de l'évolution de toutes les négociations, bilatérales et multilatérales, qui se tiennent en dehors des Nations Unies. Le mécanisme de négociation, c'est-à-dire la Conférence du Comité du désarmement, doit relever d'elle. Il reste entendu que les structures et les procédures de cet organisme doivent être revues, démocratisées et adaptées à l'évolution du monde pour permettre la participation active à ses travaux de toutes les puissances nucléaires.

131. Je voudrais conclure. L'humanité tout entière a les yeux tournés vers cette session historique qu'est la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Puisse l'unanimité qui s'est faite dans les déclarations générales pour condamner la course aux armements se confirmer dans les grandes décisions que nous allons prendre au terme de nos travaux.

132. Nous répondrons ainsi aux légitimes aspirations de nos peuples et nous contribuerons par là même à l'instauration dans le monde d'une véritable paix fondée sur la responsabilité collective.

133. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole maintenant aux orateurs qui désirent exercer leur droit de réponse.

134. M. WARSAMA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : A la 13e séance, le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a parlé d'agression, l'attribuant à d'autres, y compris mon propre pays. Or, dans la question à laquelle il s'est référé, l'Ethiopie est l'agresseur véritable.

135. La notion selon laquelle les forces de libération de la Somalie sont les agresseurs, comme le prétend l'Ethiopie, est fantastique. Le Front de libération cherche à libérer son propre territoire et non à violer l'intégrité territoriale de l'Ethiopie métropolitaine; il n'a pas l'intention de porter atteinte à l'indépendance politique ou à la souveraineté de l'Ethiopie.

136. Il n'y a aucune base pour prétendre qu'il y a agression de la part de la Somalie. Une personne ne peut pas prétendre avoir été volée à moins d'être propriétaire légitime de l'objet qui lui aurait été pris. De même, une plainte pour agression n'est valable que lorsque le territoire légitime d'un groupe a été attaqué. Dans le territoire somali colonisé par l'Ethiopie, seuls les autochtones somalis sont les propriétaires légitimes du territoire. La présence de l'Ethiopie, alliée au cours des années avec la suppression brutale de toutes les activités politiques, économiques, sociales et culturelles, et les violations croissantes des droits individuels et de groupe garantis sur la plan international, en particulier le refus du droit à l'autodétermination, doivent être considérées comme un acte cumulatif d'agression contre la population du territoire.

137. De manière significative, la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale sur la définition de l'agression réaffirme dans son préambule les dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*] et se réfère donc au droit à l'autodétermination. En outre, le préambule réaffirme le devoir des Etats de ne pas utiliser la force armée pour priver les peuples de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance ou pour menacer l'intégrité territoriale d'autrui.

138. L'article 7 de la Définition de l'agression déclare :

> "Rien dans la présente Définition, et en particulier l'article 3, ne pourra en aucune manière porter préjudice au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, tel qu'il découle de la Charte, des peuples privés par la force de ce droit et auxquels fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, notamment les peuples qui sont soumis à des régimes coloniaux ou racistes ou à d'autres formes de domination étrangère; ainsi qu'au droit de ces mêmes peuples de lutter à cette fin et de chercher et de recevoir un appui, conformément aux principes de la Charte..."

Cet article est particulièrement œcuménique dans sa notion de ce qu'il faut comprendre par asservissement violant le droit à l'autodétermination : il s'agit des "régimes coloniaux ou racistes ou autres formes de domination étrangère". L'Ethiopie remplit ces trois conditions!

139. Dans ces conditions, la population a entrepris une guerre pour son droit à l'autodétermination et la libération nationale contre l'agresseur colonial; elle a donc le droit de demander l'aide de la communauté internationale.

140. Entre autres, la République démocratique somalie prête assistance au Front de libération non seulement en raison de ses obligations nationales, mais également, comme chacun le comprendra, en raison des relations particulières et indéfectibles entre les Somalis de la République et ceux de la Somalie occidentale, ou Ogaden. Non seulement ils sont unis par des liens de sang et de famille, mais également leur économie, leur façon de vivre, leur culture et leurs sentiments sont absolument identiques. La vérité est que tout ce qui arrive

au peuple d'Ogaden affecte directement la vie de celui de la République; c'est un fait que tout le monde apprécie, et l'Ethiopie en tout premier lieu. Cela découle d'une situation que Lord Rennel de Rodd a décrite dans l'exposé qu'il a fait, pendant la guerre, de l'administration militaire britannique des territoires occupés en Afrique. Il a écrit :

"Le pays et la population de la Somalie [Somalie italienne] avec l'Ogaden et la Somalie britannique forment un ensemble géographique et ethnologique plus que toute autre région étendue en Afrique. Les frontières entre la Somalie britannique, la Somalie proprement dite et l'Ogaden, et les frontières qui existent entre la Somalie et l'Ogaden sont des frontières artificielles; elles n'ont aucun rapport avec la géographie et l'ethnologie. Les tribus somalies, au cours de leurs migrations saisonnières, traversaient habituellement leurs frontières, ce qui, au cours des 50 dernières années leur a causé des ennuis politiques et des difficultés économiques[2]."

141. Etant donné que la ligne administrative provisoire imaginaire qui constitue la frontière *de facto* n'a rien à voir avec la vie des habitants, que ce soit d'un côté ou de l'autre de cette ligne, le fait que l'Ethiopie revendique une souveraineté illégale et maintienne des garnisons militaires dans le territoire n'a aucune conséquence légale en vertu du droit international. Un autre aspect fondamental du cas somali, et qui est unique dans le contexte de la politique africaine, est l'absence de frontières légales entre l'Ethiopie et la Somalie.

142. Dans l'exercice de ses droits internationalement reconnus, le Front de libération a lancé une juste lutte contre les oppresseurs coloniaux et a demandé une aide extérieure. Point n'est besoin de dire que la République démocratique somalie a le devoir de lui apporter une aide morale, politique et matérielle. Par conséquent, c'est une violation grossière de langage et des conceptions fondamentales du droit international de qualifier les autochtones, luttant sur leur propre territoire contre des étrangers qui les ont colonisés, "d'agresseurs". Naturellement, ce sont les étrangers qui sont les agresseurs et ce sont les autochtones qui sont engagés dans une lutte de légitime défense et pour l'autodétermination. Il est également absurde de qualifier l'aide somalienne aux Somalis qui se trouvent sous le régime éthiopien "d'agression encouragée par les forces impérialistes et réactionnaires et lancée par la Somalie expansionniste" [*13e séance, par. 44*].

143. En fait, il est ironique que l'Ethiopie nous accuse d'impérialisme et d'expansionnisme. Tout le monde sait naturellement que l'une des caractéristiques des puissances coloniales est de rechercher des boucs émissaires, dans le but de ne pas faire face au problème lorsqu'elles se trouvent devant des luttes de libération. On peut comprendre que, dans le cas de la Somalie occidentale, c'est la République démocratique somalie qui est évidemment le bouc émissaire.

144. Mais que dire de l'Erythrée? Qui est ici le bouc émissaire agresseur? Le mouvement de libération, les Nations Unies? Evidemment non. Les agresseurs véritables, ce sont les Ethiopiens et leurs alliés. Le seul coupable, c'est l'Ethiopie, dont la politique expansionniste est contraire au droit international et à la dignité humaine. C'est par une décision de l'Assemblée générale [*résolution 390 (V)*] que l'Erythrée a été fédérée à l'Ethiopie, qui a accepté la fédération, de bonne foi, semble-t-il. Malheureusement, l'Ethiopie, rongée par ses ambitions coloniales et au profond mépris de l'Organisation mondiale, de sa Charte et de ses objectifs solennels, de même qu'au mépris des droits fondamentaux des habitants de l'Erythrée, a renversé le gouvernement légal de l'Erythrée, dissous le Parlement, emprisonné ses dirigeants et annexé par la force le territoire, dont les habitants n'eurent d'autre choix que celui de recourir à la lutte armée. Sincèrement, les Nations Unies devraient assumer la pleine responsabilité de ce territoire, comme elles l'ont fait pour la Namibie, car l'Ethiopie et l'Afrique du Sud occupent illégalement des territoires africains qui leur ont été confiés en toute bonne foi par des décisions de la communauté internationale.

145. L'Ethiopie a également manifesté à l'égard de la Somalie occidentale la même mauvaise foi. Bien que n'ayant aucune force contraignante pour le peuple somali, qui est le seul touché par cet instrument, l'accord colonial que l'Ethiopie a conclu avec la Grande-Bretagne garantissait le respect des Somalis, qui, selon les mots de Menelik, "seront bien traités et dotés d'un gouvernement... et ne seront donc pas perdants par ce transfert de souveraineté."

146. L'accord anglo-éthiopien de 1954, par lequel les derniers vestiges du territoire somalien ont été transférés à l'Ethiopie, réaffirmait cet accord. En outre, il prévoyait que les autorités tribales et la police tribale continueraient à fonctionner comme cela avait été établi et reconnu par le Gouvernement britannique et que l'organisation tribale aurait la responsabilité de maintenir la loi et l'ordre parmi les tribus.

147. L'Ethiopie ne s'est pas conformée à ces dispositions à la satisfaction des parties au traité, mais le Gouvernement britannique les a cependant officiellement entérinées un an plus tard en 1955. Le 17 novembre 1955, le Secrétaire d'Etat aux affaires coloniales disait pourtant à la Chambre des communes : "De nombreuses actions des autorités éthiopiennes ne se conforment ni à la lettre ni à l'esprit de l'accord". La Grande-Bretagne a même essayé de racheter ces territoires pour les Somalis, mais Haïlé Selassié refusa.

148. Dans un effort destiné à supprimer la lutte légitime du mouvement de libération des territoires sous domination coloniale, l'Ethiopie a fait appel à des troupes étrangères. Je crains bien que, dans ce processus, l'Ethiopie n'ait perdu elle-même son indépendance. Seule une Ethiopie indépendante et démocratique pourrait apprécier les droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Le régime actuel s'est fermement engagé à supprimer ces

[2] *British Military Administration of Occupied Territories in Africa*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1948, p. 150.

droits, non seulement dans les territoires occupés, mais également en Ethiopie même.

149. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette beaucoup de prendre la parole à nouveau aujourd'hui. Ma délégation ne voulait pas faire perdre du temps à l'Assemblée en ouvrant une polémique stérile avec la délégation somalie, mais même, animés du désir d'éviter cette polémique, nous y sommes toutefois forcés.

150. Le principal problème entre la Somalie et ses voisins tourne autour d'un point : la convoitise du Gouvernement somali pour les territoires d'autres peuples. Cette convoitise ne l'a pas seulement aveuglé en ce qui concerne les réalités et les obligations qu'il doit assumer aux termes de la Charte, mais elle a aussi, comme un écrivain l'a dit, "amené les dirigeants somalis à souffrir d'une hallucination commune, d'un complexe incompatible avec la réalité". J'ai peur que ce ne soit cette maladie — la poursuite irrationnelle d'une fin irrationnelle, heureusement parfaitement bien décelée aujourd'hui par la communauté mondiale — qui constitue la principale raison de tension dans la Corne de l'Afrique.

151. L'origine du problème entre la Somalie et ses voisins n'est rien d'autre que l'ambition expansionniste des gouvernements somalis qui se sont succédé. Le nœud de la question ne réside donc pas dans la présence ou l'absence de personnel militaire étranger dans la région, mais plutôt dans le fait que la Somalie est obsédée par l'agrandissement de son territoire aux dépens de ses voisins. De quoi d'autre peut-il s'agir ? Pendant de nombreuses années, les représentants somalis à cette même tribune ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils étaient très fiers et très heureux d'avoir noué une amitié profonde et sincère avec, entre autres, les peuples et les Gouvernements de Cuba et de l'Union soviétique. Cuba et l'Union soviétique se seraient attirées les éloges de la Somalie aujourd'hui s'ils avaient accepté cette obsession d'une "plus grande Somalie" et son agression flagrante. Comme cela n'a pas été le cas, la Somalie les considère comme des ennemis du continent africain.

152. Il semble que la Somalie ignore les notions d'amitié et de gratitude. Seul compte son rêve d'expansion. Nous sommes surpris d'entendre le représentant somali affirmer que la présence de troupes étrangères constitue un obstacle à une solution pacifique du problème de la Corne de l'Afrique, telle qu'elle est demandée par l'OUA. Quand la Somalie cessera-t-elle de ne rendre hommage que du bout des lèvres aux Chartes des Nations Unies et de l'OUA ? Elle devrait enfin être honnête envers elle-même.

153. Chacun sait que c'est la Somalie qui a décidé de résoudre ses problèmes en dehors du contexte de l'OUA et de la Charte des Nations Unies et qui a décidé de lancer cette agression. L'OUA a essayé de persuader les dirigeants somalis de respecter ces Chartes et d'abandonner la guerre comme moyen de résoudre les problèmes. La Somalie a rejeté ces appels et violé les principes cardinaux des deux Chartes, celle de l'OUA et celle des Nations Unies, foulant aux pieds les décisions de l'Assemblée générale qui, entre autres, interdit aux Etats le recours à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres Etats, et elle a tenté en vain d'annexer une partie d'un territoire indépendant. A l'intention de la délégation somalie, je fais remarquer, une fois de plus, que l'Ethiopie est une nation qui s'est engagée sans équivoque à respecter les principes consacrés dans les Chartes de l'OUA et des Nations Unies.

154. La délégation somalie, comme à l'accoutumée, a évoqué ici une question qui relève de la souveraineté éthiopienne et a fait référence à la question de l'Ogaden et de l'Erythrée. Je me contenterai de dire que l'Erythrée est non seulement partie intégrante de l'Ethiopie, mais le berceau même de sa civilisation. Je conseillerai à la délégation somalie de relire l'histoire de l'Ethiopie et les documents officiels des Nations Unies. Cela lui permettra peut-être d'exercer à l'avenir des droits de réponse plus sensés.

155. Quant à la question de l'Ogaden, la délégation somalie doit garder une chose présente à l'esprit, à savoir que les peuples de l'Ogaden n'ont pas vendu leurs terres assis à l'ombre des acacias, mais ont combattu aux côtés de leurs frères d'autres régions d'Ethiopie lorsque leur liberté et leur indépendance ont été menacées. C'est ce sang versé avec celui d'autres Ethiopiens pour la liberté et l'indépendance qui, justement, différencie le peuple de l'Ogaden de celui de la Somalie.

156. M. WARSAMA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais me limiter à ce qui peut réellement intéresser cette Assemblée. Je crois que pour mieux comprendre le problème, il convient de présenter quelques faits.

157. L'Ethiopie occupe la Somalie occidentale, à la suite d'un accord secret qu'elle a passé avec les Européens et aussi à la suite d'une conquête. Les Européens, particulièrement les Britanniques, ont transféré ce territoire à l'Ethiopie, en dépit des accords de protectorat conclus entre les représentants de la Somalie et ceux de la Grande-Bretagne, accords qui interdisaient le transfert de tels territoires. Je me réfère ici au traité particulier qui a été conclu entre la Grande-Bretagne et l'Ogaden en 1896. Un an plus tard, la Grande-Bretagne a conclu un traité avec l'Ethiopie, cédant de larges portions de territoire somali à l'Ethiopie. L'Ethiopie et la Grande-Bretagne ont convenu que les populations somalies qui seraient soumises à l'influence de leurs zones respectives seraient bien traitées. Or, l'historique de la présence éthiopienne dans le territoire est bien connu. Les Somalis, eux, ne pouvaient imaginer ce qui se passait; ils ne connaissaient même pas les accords secrets. Comme le dit M. I. M. Lewis, dans son traité sur *l'histoire contemporaine de la Somalie* :

> "Ce n'est qu'en 1934, lorsqu'une commission anglo-éthiopienne a cherché à déterminer les frontières, que la Somalie sous protectorat britannique a eu connaissance de ce qui se passait et a exprimé son désarroi et son appréhension face aux désordres qui se

sont produits et qui ont coûté la vie d'un des commissaires[3]."

Un an plus tard, l'Italie, occupant l'Abyssinie, a occupé aussi l'Ogaden, et en conséquence a placé l'Ogaden sous l'administration de la "Somalie italienne". Lorsqu'elle occupa quelque temps la Somalie britannique, pendant la seconde guerre mondiale, l'Italie plaça ce territoire sous la même administration.

158. Après la défaite italienne, la Grande-Bretagne fit de même, et longtemps après avoir réinstallé Haïlé Sélassié sur le trône abyssin, elle maintint l'Ogaden avec la Somalie britannique et italienne sous une administration commune. Pour essayer de réparer l'injustice causée, la Grande-Bretagne a proposé au Conseil des Ministres de la Conférence de paix de Paris, en 1946, l'union des Somalies, et le Ministre des affaires étrangères britannique de l'époque a déclaré :

"Vers la fin du XIXe siècle, la Corne de l'Afrique fut divisée entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Lorsque nous avons occupé nos territoires, à peu près à cette époque-là, l'Ethiopie a occupé une zone intérieure. En toute innocence, nous avons donc proposé que la Somalie britannique, la Somalie italienne et la partie adjacente de l'Ethiopie, si l'Ethiopie était d'accord, soient unies en tant que territoires sous tutelle, de façon que les nomades puissent mener leur existence frugale en subissant le moins de gêne possible et qu'ils puissent avoir l'assurance de mener une vie décente sur le plan économique telle qu'on la conçoit dans ces territoires."

159. Les exigences politiques de cette époque étant différentes — nous étions à l'ère de la guerre froide —, la proposition échoua. La Grande-Bretagne maintint donc son protectorat et l'Italie rendit le territoire sous tutelle à l'Ethiopie. En 1948 et en 1954, la Grande-Bretagne remit l'Ogaden à l'Ethiopie. L'occupation éthiopienne sur le territoire a provoqué violences et destructions. A l'époque, un article du *Times* mentionnait : "Des nomades ont été traités avec brutalité — il est impossible de décrire l'intensité des tortures humiliantes auxquelles ils ont été soumis — et la police éthiopienne a d'autre part attaqué des femmes nomades. De jeunes Somalis ont été châtrés; évidemment, c'était une pratique bien établie chez les Ethiopiens."

160. Tous ces accords coloniaux en termes de droit et de fait sont nuls et non avenus en raison d'une présomption d'autorité à laquelle les Somalis n'avaient jamais souscrit. Il s'agit d'accords nuls et non avenus. Les prétentions éthiopiennes n'ont aucun fondement juridique. Les Somalis n'ont jamais conclu aucun accord.

161. Bien sûr, on peut prétendre avoir droit à quelque chose. Après tout, le titre de propriété que M. X a acquis de M. Y n'a que la valeur qu'avait celui de M. Y, qui n'avait quant à lui que la valeur du titre que M. Z lui avait cédé. Mais ce n'est que le peuple qui peut disposer de son territoire, et il n'y a que le processus d'autodétermination qui puisse assurer l'appartenance d'un territoire dans un contexte colonial.

162. Les transferts de 1948 et 1954 de la Somalie occidentale, intervenus après l'adoption de la Charte des Nations Unies et la proclamation de la doctrine du droit à l'autodétermination comme clef du droit international, étaient manifestement illégaux et immoraux. La loi en ce domaine est tout à fait claire. Les accords coloniaux sur lesquels l'Ethiopie prétend baser ses titres sur la Somalie occidentale sont sans valeur et ne lient aucunement les Somalis. La présence permanente des Ethiopiens sur leur territoire constitue une violation de leurs droits.

163. La question fondamentale est de savoir si les êtres humains historiquement attachés à leur territoire peuvent être considérés comme une propriété susceptible d'être achetée ou transférée à son gré par un Etat plus puissant, ou si ces êtres humains sont bien les agents de leur destinée. La réponse à cette question en termes de droit international est parfaitement claire : le droit de décolonisation et d'autodétermination est une norme fondamentale du droit international contemporain. Certes, la réponse politique internationale a été plus ambiguë; elle a souvent reflété les intérêts à court terme des Etats les plus puissants du monde.

164. Ce droit d'autodétermination donné par Dieu est offert à tous les peuples, quelle que soit leur couleur et quelle que soit leur foi.

165. La résolution 1514 (XV), adoptée par l'Assemblée générale en 1960, aborde le problème de façon extrêmement pratique; elle parle du colonialisme "sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations". Elle ne se prononce pas sur la question de savoir qui est l'asservisseur et qui est l'asservi.

166. Un facteur important, explicité dans la résolution 1541 (XV) adoptée le jour suivant, et qui définit pour la communauté internationale ce qui constitue un territoire non autonome, s'exprime ainsi : "Il y a obligation, à première vue, de communiquer des renseignements à l'égard d'un territoire géographiquement séparé et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui l'administre." En ce qui concerne la Somalie occidentale, ce pays est géographiquement distinct de l'Ethiopie. On n'y parle pas la même langue, on n'y partage pas les mêmes idéaux; l'ethnie est différente, la culture est différente, la langue est différente. Dans ces conditions, ce territoire tombe dans la catégorie de ceux définis par l'Article 73 de la Charte. C'est pourquoi l'Ethiopie est dans l'obligation de décoloniser ce pays et d'en informer la communauté internationale.

167. La Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies aborde le problème de la même façon. Elle fait allusion à l'asservissement étranger, en déclarant que "soumettre des peuples à la subjugation, à la domination ou à l'exploitation étrangères constitue une violation du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ainsi qu'un déni des droits fondamentaux de l'homme, et est contraire à

[3] *The Modern History of Somaliland*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, p. 61.

la Charte." Ce droit est offert au peuple somali. Ce peuple se trouve pratiquement dans une situation coloniale : il est géographiquement et ethniquement distinct; sa différence avec l'Ethiopie métropolitaine est évidente.

168. Le représentant de l'Ethiopie a parlé des éloges de la Somalie envers l'Union soviétique et Cuba. Certes, nous avons eu des relations intimes et excellentes avec l'Union soviétique et Cuba. Mais, à cette époque, l'Union soviétique et Cuba ne cherchaient pas l'asservissement des peuples africains. Ils ne recherchaient pas des aventures militaires. Ils ne cherchaient pas à asservir d'autres peuples. Ils étaient alors du bon côté. Bien sûr, ce n'est pas la Somalie qui a changé; ces pays ont changé de politique; ils ont cru devoir le faire. Pour nous, c'est une question de principe. A cette époque, l'Union soviétique ou Cuba ont-ils occupé des territoires africains? Ont-ils tué des Africains? Non, pas à l'époque où nous étions bons amis!

169. Le représentant de l'Ethiopie parle du rêve somalien, de l'ambition territoriale de la Somalie. Je lui lance un défi : qu'il vienne à cette tribune et dise à l'Assemblée comment les Ethiopiens ont acquis ce territoire. Est-ce parce que la population le voulait? Non. Est-ce parce que la communauté internationale l'approuvait? Non. Cela a été le résultat d'arrangements coloniaux. Les Somalis n'appartiennent pas à votre peuple; ce ne sont pas des Ethiopiens. L'Ethiopie ne peut pas les asservir pour toujours; elle ne peut que faire traîner le processus.

170. La Somalie donnera toujours son appui à tous les fronts de libération du monde et d'abord, en tout premier lieu, au front de libération de la Somalie.

171. Je voudrais conclure en disant notre espoir que l'Ethiopie reprenne ses esprits et comprenne qu'il faut négocier, conformément à la Charte des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'unité africaine, pour résoudre ce problème par des moyens pacifiques, en permettant aux populations d'exercer le droit qui leur vient de Dieu en tant qu'êtres humains.

La séance est levée à 18 h 20.